

ATTESTATION D'APTITUDE

**Propriétaires ou détenteurs
de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie
(Article L. 211-13-1 du code rural)**

Délivrée en application de la loi n° 2008-582 du 20 Juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux.

La présente attestation est délivrée à :

NOM de naissance : Hennequin

NOM d'époux(se) :

Prénom(s) : Gwennaëlle

Né(e) le : 24/06/2000

Ville de naissance : Brignoles

Pays naissance : France

Elle est délivrée après suivi de la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents visée à l'article R.211-5-3 du code rural et organisée par la personne suivante, habilitée à dispenser cette formation.

Qualité du formateur

NOM : FORET

Prénom(s) Yann

Adresse : 11 chemin des bains

Habilitation en Préfecture de Grenoble, le 23/09/2021

Fait à TULLINS, Le 27 Juillet 2026

Signature et cachet du formateur :

